

## Démarches pour les opérateurs économiques concernant les mouvements de produits soumis à accises déjà mis à la consommation.

A partir du 13 février 2023, les mouvements entre les États membres, de produits soumis à accises déjà mis à la consommation dans un État membre, devront obligatoirement être effectués au moyen du système électronique EMCS (Excise Movement and Control System), comme cela est déjà le cas pour les mouvements de produits soumis à accises se trouvant sous le régime de suspension des droits.

Veillez noter que le document simplifié administratif (DSA) version papier, sera remplacé par le document administratif électronique simplifié (DAES) en date du 13 février 2023.

Pour permettre l'expédition de marchandise déjà mis en consommation au Luxembourg vers un autre Etat membre de l'UE, dans le système électronique EMCS, l'expéditeur de la marchandise devra avoir le statut **d'expéditeur certifié**. Pour être habilité à recevoir des marchandises déjà mis en consommation dans un autre Etat membre le destinataire devra avoir le statut de **destinataire certifié**.

Ces deux statuts sont indispensables pour accéder à EMCS afin d'expédier et/ou recevoir des produits déjà mis à la consommation. Dans ce contexte, deux nouvelles autorisations seront introduites:

- **Destinataire certifié ;**
- **Expéditeur certifié.**

Un opérateur économique disposant déjà du statut d'**entrepôt agréé ou destinataire enregistré**, est obligé d'introduire une nouvelle demande en vue d'obtention d'un numéro d'accise en tant **d'expéditeur certifié** et/ou **destinataire certifié**.

A ces fins, tous les opérateurs économiques concernés par ces changements peuvent dès à présent introduire leur demande auprès de l'Inspection douanes et accises (IDA) par :

- courriel à l'adresse email: [ida.accises@do.etat.lu](mailto:ida.accises@do.etat.lu), ou par
- courrier à:       Inspection douanes et accises  
                          22, rue de Bitbourg  
                          L-1273 Luxembourg-Hamm

Les deux formulaires de demande sont disponible sur notre site internet:  
[www.douanes.public.lu](http://www.douanes.public.lu)

Veillez joindre tous les documents requis mentionnés sur le formulaire à votre demande.

Pour toutes autres informations veuillez contacter l'Inspection douanes et accises:  
[ida.accises@do.etat.lu](mailto:ida.accises@do.etat.lu)